

## Règlement concours – La nuit des étoiles

### Candidature

Tout chef d'entreprise artisanale immatriculée à la date du concours et justifiant de 3 ans d'ancienneté peut concourir.

### Conditions de participation

- La participation est entièrement gratuite.
- Les candidatures sont ouvertes du mardi 19 septembre 2023 au 20 octobre 2023 (inclus)
- La réunion du Jury aura lieu le lundi 20 novembre 2023 pour choisir le lauréat.
- La remise des Prix se déroulera le mercredi 13 décembre 2023
- Le formulaire de candidature est à retirer à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Pyrénées. Les candidats doivent envoyer directement leur dossier de candidature par courrier à l'adresse suivante : 10 bis rue du 4 septembre 65000 Tarbes.

### Procédure

Les candidats peuvent joindre toute pièce qu'ils jugent utile et complémentaire pour étayer leur candidature. Le Jury pourra demander des renseignements supplémentaires s'il juge que les pièces fournies sont insuffisantes ou peu explicites.

Le vote du Jury se déroule à huis clos. Les délibérations sont non communicables.

### Dispositions générales

Les dossiers de candidatures transmis demeurent la propriété de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Pyrénées et ne pourront être retournés aux candidats. Ils seront traités et conservés dans le respect de la confidentialité et de la réglementation RGPD. Pour le lauréat, les données seront conservées et pourront être utilisées sauf demande écrite de l'entrepreneur. Il autorise expressément la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hautes-Pyrénées à reproduire et à publier gracieusement sur tout document lié au présent concours, l'identité du gagnant, telle que figurant dans leur dossier d'inscription, ainsi que leurs représentations photographiques et vidéos.

Une communication sera faite uniquement aux candidats. L'organisateur ne pourra être l'objet d'une quelconque réclamation visant à engager leur responsabilité. Il en est de même en cas de problèmes techniques avant et pendant la durée du concours. De manière générale, aucune information personnelle inscrite sur les formulaires ne sera communiquée sans l'accord express des candidats.



OCCITANIE  
HAUTES-PYRÉNÉES

Les décisions prises sur la base du présent règlement, notamment le choix des lauréats des prix, l'annulation de candidatures ou l'attribution des prix, ne constituent pas des décisions administratives et ne sont pas sujettes à recours. Les candidats n'ont pas de droit à obtenir un prix. Du fait de leur participation, le lauréat accepte que son nom soit communiqué publiquement sans restriction ni réserve, et sans que cela confère un quelconque droit ou avantage. La participation à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toutes difficultés quant à l'application du règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Aucun recours n'est possible et tout manquement aux engagements cités ci-dessus entraîne la nullité de l'inscription au concours.